L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 AVRIL 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, O. HARRY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 6 AVRIL.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bioche & Léaumont, 60 Chartres—Habillements de printemps, bottes, souliers et brodequins—Aussi: étoffes à coton et piqûres ouvrées.

Incident Parlementaire.

Il s'est produit dernièrement au Congrès un incident dont les dépêches télégraphiques n'ont donné à nos lecteurs qu'une idée fort inexacte. La guerre est allumée entre l'opposition, qui forme la majorité à la Chambre des Représentants, et le président Buchanan. On montre de part et d'autre beaucoup d'aigreur, et il est difficile de prévoir comment se dénouera le différend.

Les républicains noirs et les démocrates anti-Lecomptonistes prétendent que M. Buchanan a été l'agresseur et qu'ils ne font qu'user de représailles à son égard. Il paraît en effet que dans une lettre adressée, il y a quelques mois, au comité de citoyens de Pittsburg, le président se serait plaint des moyens employés pour assurer l'élection au Congrès de certains candidats pennsylvaniens. Il aurait fort nettement déclaré que ces derniers étaient redevables de leur succès à la toute-puissance de l'argent.

En écrivant une pareille lettre M. Buchanan a commis une grande imprudence. Il se rappelle trop parfois qu'il a été homme de parti et il ou blie qu'il doit l'être beaucoup moins une fois arrivé au pouvoir. Qu'il règle sa conduite sur les principes de son parti, qu'il obéisse au programme démocratique, qu'il s'entoure de ses amis politiques et qu'il leur distribue les emplois publics, rien de mieux; mais il a tort de descendre dans l'arène électorale et de discuter l'ambition et les actes de ses adversaires.

Quel est donc le parti aux Etats-Unis qui n'a pas recours à l'argent dans les élections? Nous n'en connaissons pas. M. Buchanan n'oserait soutenir sérieusement que son élection n'a rien coûté au parti démocrate. Il a fallu de l'argent, et même beaucoup, pour le porter à la présidence. M. Buchanan en est-il moins l'élu de la nation et les démocrates sont-ils à blâmer? Eh! non. Les mœurs sont ce qu'elles sont, et lorsqu'on ne peut les changer il faut bien pactiser avec elles. Il ferait beau, à cette heure, voir un parti aux Etats-Unis ou en Angleterre répudier systématiquement l'emploi de l'argent dans les élections! Il en serait réduit à une déplorable minorité et à une complète impuissance, malgré la pureté immaculée de ses principes et les vertueuses déclarations de son programme.

Entre la théorie et la pratique, il y a un abîme. La théorie, que tous les partis invoquent à cause de son incontestable moralité, reprouve l'emploi de l'argent; la pratique l'exige au contraire. La théorie est développée par les journalistes dont le rôle est de s'indigner et de flétrir le vice; la pratique est du domaine spécial des chefs de parti dont le métier est de préparer par tous les moyens le triomphe de leurs candidats.

Quoi qu'il en soit, les représentants pennsylvaniens, mis en cause par la lettre intempestive de M. Buchanan, résolurent de se venger de lui. L'un d'eux, M. Covode, a donc présenté des résolutions qui articulent certains griefs contre le président et les réfèrent à l'examen d'un comité spécial. Les résolutions ont été adoptées, et le premier magistrat de l'Union se trouve aujourd'hui sur la sellette. Ses accusateurs lui reprochent d'avoir cherché à gagner des suffrages à un candidat de l'administration, à Philadelphie, en faisant adjuger des marchés avantageux à certains meneurs influents. Là voir employé le patronage du gouvernement pour soutenir des journaux qui appuyaient l'administration, d'avoir cherché, par des moyens illicites, à influencer le vote du Congrès au sujet de graves mesures publiques, d'avoir refusé de mettre à exécution certaines lois par la seule raison qu'il les désapprouvait, etc.

Nous ignorons jusqu'à quel point sont fondés ces griefs, mais nous affirmons hardiment que pareil reproche est peut-être encouru pour tous les présidents. Il est toutefois que le comité d'enquête est chargé de dissiper le vague de l'accusation et de la préciser.

Les résolutions de la chambre ont vivement ému M. Buchanan, qui a cru devoir protester contre l'acte de la majorité des représentants. Il a transmis au congrès à cet effet un message dans lequel il demande à être jugé, par voie d'impeachment, si on le croit coupable, et à être traduit à la barre du sénat. La constitution, dit-il, ne reconnaît pas à la chambre des représentants le pouvoir d'incriminer le président, si ce n'est en dressant contre lui un acte d'accusation qui est soumis ensuite au sénat. Tout autre manière de procéder est illégale, parce que le département exécutif est l'égal du département législatif et n'est pas placé sous la dépendance de celui-ci. Le congrès ne peut pas admonester le président et lui reprocher ses actes, en dehors de la mise en accusation par voie d'impeachment, de même qu'il ne peut se poser comme accusateur et juge. Si le président pouvait être ainsi appelé par le congrès, le représentant et condamner sa conduite.

Le gouvernement, ajoute le message, n'est responsable qu'envers la nation, tant qu'il se tient dans les limites de ses attributions constitutionnelles. Il n'est pas le vassal de la chambre; représentant direct du peuple, il veillera à ce que la majesté et la souveraineté du peuple ne soient point violées dans la personne du président. Aussi M. Buchanan déclare-t-il péremptoirement qu'il est décidé à faire respecter ses prérogatives qui sont un dépôt confié à celles de la nation.

Il demande pourquoi les griefs articulés contre lui n'ont pas été, conformément aux précédents, soumis à l'examen du comité judiciaire. On a préféré nommer un comité spécial, et parmi les représentants désignés pour instruire l'enquête se trouve précisément son accusateur, M. John Covode, de la Pennsylvanie. La Chambre assigne le président devant M. Covode! Et à quoi doit-il répondre? A de vagues imputations, car aucun acte particulier n'est signalé. N'aurait-on pas pu au moins préciser l'accusation? Qu'est-ce, à ce qu'il paraît, s'écarter vis-à-vis du président des règles employées envers les justiciables des tribunaux criminels, lesquels, de par la Constitution, doivent tous être instruits de la nature de l'accusation portée contre eux.

Le président déclare qu'il ne proteste que par un sentiment de dignité et parce que l'acte de la Chambre constitue une violation flagrante des droits et de l'indépendance du département exécutif.

M. Buchanan a pu dissimuler, dans son message, la douloureuse blessure faite à son amour-propre par la résolution de M. Covode; il a voulu se venger du président, il n'a que trop bien réussi. Une émotion difficilement contenue vibre dans chaque phrase du manifeste. Un impeachment, dont la solennité est encore un hommage rendu au pouvoir, n'aurait certainement pas altéré à ce point la quiétude du chef de l'administration. Le moyen employé par M. Covode et ses collègues de la Pennsylvanie est beaucoup moins dangereux, mais il tient bon marché de la dignité du président et ravale celui-ci, comme le dit avec raison M. Buchanan, au rang d'un vulgaire escroc.

Nous ne savons quel sera le résultat de l'enquête, mais ce qui est certain, c'est que M. Buchanan, en quittant le pouvoir, emportera dans sa retraite une blessure que le temps parviendra difficilement à cicatriser.

Pavage de la rue des Remparts.—On nous prie d'inviter les propriétaires de la rue des Remparts qui sont en faveur du pavage de cette grande voie en blocs de granit, à passer chez M. P. Duret, 37, rue de Chartres, pour signer la pétition adressée à cet effet au Conseil. Au moment où toutes les principales rues de la Nlle-Orléans se transforment, grâce au nouveau pavage, il serait triste de voir un des plus beaux quartiers de résidence de la ville rester en arrière du mouvement général et conserver ses impraticables bourbiers.

Théâtre d'Orléans.—Le directeur des concerts de Madame Gazzaniga annonce pour lundi prochain une scène lyrique à ce théâtre. Mme Gazzaniga se fera entendre dans le rôle de Leonore du Trovatore.

Panopticon.—La foule se porte avec empressement à Armory Hall, rue du Camp, pour admirer le merveilleux spectacle que le Dr E. Beale y a organisé. Le Panopticon est l'histoire de la dernière révolution de Chine, traduite matériellement aux yeux du spectateur par quatre-vingt mille pièces mécaniques qui miment en mouvement, représentent des batailles, des sièges, des transports de troupes, des naufrages, etc. En somme, le panopticon est un spectacle plein d'intérêt, et nous engageons le public à y assister. Voir aux annonces.

Champagne de C. Farre.—M. A. Maurice, 59 rue de la Douane, est le représentant de la maison Chs Farre de Reims. Il est prêt à recevoir et à remplir tous les ordres qu'on pourra lui transmettre. Le champagne Chs Farre a une réputation méritée, et nous nous expliquons aisément la vogue extraordinaire dont il jouit parmi nous. Nous ne connaissons pas de vin plus franc et plus moelleux. Les amateurs s'en sont depuis longtemps l'apprécier. Aussi le trouve-t-on aujourd'hui sur toutes les tables.

Bitters des Arabes.—L'usage de cet excellent amer se propage rapidement. Il est vrai qu'il y a peu de toniques, même parmi les plus recommandés, qui lui soient égaux, et qui renferment au même degré les qualités toniques et fortifiantes qui distinguent la préparation dont il s'agit. L'abyssinien est une liqueur peu saine dont abus entraîne de funestes conséquences. Aux personnes qui le remplacent par un autre amer, nous ne saurions trop recommander le Bitter des Arabes dont le dépôt général est établi chez M. F. Sancho, 229, Vieille-Levée. Voir aux annonces.

Dépêches télégraphiques,

Transmises à l'Abeille.

Election du Rhode Island.

Providence, 5 avril.—L'élection du gouverneur et des autres officiers d'Etat a eu lieu. Les bulletins reçus jusqu'à présent permettent de conclure que M. Sprague, le candidat démocrate pour la place de gouverneur, a été élu à une majorité d'environ 15,000 voix.

Les candidats élus à la législature formeront une majorité démocratique.

Providence, 5 avril.—On a maintenant tous les retours de l'élection. Sprague, le candidat démocrate a été élu à une majorité de 1760 votes. Les candidats qui ont été élus pour le sénat et la chambre des représentants sont presque tous démocrates.

Exprès de la Californie.

St Louis, 5 avril.—Le premier départ de l'Exprès de MM. Russell & Co. a eu lieu hier de St Joseph pour St Francisco. Cet événement a provoqué de grandes démonstrations d'enthousiasme à St Joseph. L'exprès doit franchir en dix jours la distance qui sépare cette dernière ville de l'extrémité de la ligne télégraphique.

Mise en liberté de F. B. Sanborn.

Boston, 5 avril.—La Cour suprême du Massachusetts a ordonné la mise en liberté de F. B. Sanborn, que le marshall des Etats-Unis retenait prisonnier, en déclarant qu'un sergent d'armes du Congrès ne peut pas charger de ses pouvoirs une personne en dehors du district de la Colombie.

Nouveau Mexique.

St Louis, 5 avril.—Les malles de Santa Fé sont arrivées à Indépendence. Les Arrapahos et les Cheyennes, deux célèbres tribus sauvages du nouveau mexique, sont à la veille de déclarer la guerre aux blancs.

CONGRÈS

Washington, 5 avril.—Le sénat a accepté la résolution de la chambre qui constitue la ville de Macon en port d'entrée.

La résolution de M. Davis au sujet des territoires a été appuyée et discutée fort longtemps. Ce bill doit être soumis à une nouvelle discussion lundi prochain.

Le bill qui accorde un secours au capitaine Shubrick a passé.

Le comité des bureaux de postes a décidé que le prix des messages transmis par la ligne télégraphique du pacifique serait réduit de 4 piastres à 3; le gouvernement accordant une subvention de $50,000 à $40,000. La compagnie du télégraphe du pacifique ne voudra accepter cette modification, bien qu'on ait prétendu le contraire.

Le comité pour le chemin de fer du pacifique doit se réunir demain pour décider de quel tracé on doit établir ce chemin.

La polygamie dans les territoires.

Le bill qui abolit la polygamie dans les territoires a passé par un vote de 117 contre [illegible].

Arrivée de la corvette de guerre Savannah.

La corvette de guerre Savannah, capitaine T. R. Jarvis, est arrivée hier; elle a jeté l'ancre à six milles au-dessous de la ville.

Le Savannah a quitté le port de Vera Cruz le 24 mars. Le général Miramon avait attaqué de nouveau la ville de Vera Cruz, mais il avait été repoussé par les forces des libéraux. Le général avec ses troupes avait commencé à se retirer quand le Savannah a mis à la voile.

Tremblement de terre.

Il y a eu un tremblement de terre le 15 mars à Carson. La secousse a été assez forte pour faire tomber des marchandises des étagères dans quelques magasins, pourtant les propriétaires n'ont pas éprouvé de dommages considérables.

Mort.

James Paulding est mort à sa résidence de Jarrington, dans cet Etat.

Washington, 5 avril.—Le comité démocratique s'est assemblé aujourd'hui dans cette ville. Il a été résolu qu'il est convenable de changer la place où doit se réunir la convention démocratique nationale. Le comité s'est ajourné de bonne heure pour se réunir à la convention de Charleston le 21 courant.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE
de trois jours plus récentes.

Arrivée de la malle transcontinentale.

St Louis, 3 avril.—La malle de terre de la Californie est arrivée à la station de Mulley, à l'extrémité de la ligne télégraphique de San Francisco; elle apporte des nouvelles des Etats sur l'Océan Pacifique qui vont jusqu'au 16 mars.

Les nouvelles générales que l'on a reçues par cette malle n'ont rien de fort intéressant.

Marché de San Francisco.

Il y a toujours stagnation dans les affaires à San Francisco. Les spéculateurs n'ont fait aucune transaction importante.

Le marché aux sucres a été assez actif, les prix restent les mêmes.

Mouvements militaires.

Le général Scott a donné au 4me régiment d'infanterie l'ordre de se diriger sur le fort de Humbolt.

Marchés de New-York.

New-York, 5 avril.—Le marché au coton a clos hardiment aux mêmes prix.

Les ventes du jour se sont élevées à 2000 balles. Le middling est coté de 12 à 12 1/4 cts.

Le marché à la farine n'est pas ferme. On porte à 55,000 barils les ventes de ce jour, bien ferme; vendu de $5 25 à $5 30.

Le maïs est coté de 70 1/2 à 80 cts le boisseau, le marché est tranquille.

Le lard vaut de $8 à $20 cts les 100 livres.

Il y a hausse dans le marché au porc; le mess vaut en ce moment $17 75. Il a été vendu 2000 barils de lard qui ont été vendus aujourd'hui de 10 1/2 à 11 cts.

Le marché au café a clos ferme; le Rio est coté à 14 cts.

Les mélasses de la Nouvelle-Orléans sont cotées à 47 cts le gallon.

Le marché au sucre est un peu flottant.

Rivières.

Louisville, 5 avril.—L'Ohio baisse un peu. Il y a 8 pieds 4 pouces d'eau dans le canal.

Autres nouvelles des rivières.

St Louis, 5 avril.—Le Mississippi monte lentement. Le haut Mississipi, l'Illinois et les autres cours d'eau montent peu à peu.

Lecture.—M. J. J. Michel, avocat de la ville, fera demain samedi, à 7 heures du soir, dans la salle de lecture de l'Odd Fellows, une lecture sur les avantages de la cannière à vapeur, inventée par le Dr Lefebvre et pour laquelle celui-ci a obtenu un brevet. La forme nouvelle que l'inventeur donne à ses chaudières double la surface de chauffe et la rend solide quelle que soit la quantité de combustible qu'on emploie, dit M. Lefebvre, être considérée comme indispensable.

La lecture de M. Michel procédera l'organisation d'une société qui se propose d'exploiter la patente de l'inventeur. Les ingénieurs, les fournisseurs, les fondeurs, les fabricants de bouilloires et le public en général sont invités à assister aux explications de M. Michel. Il va sans dire que l'entrée de la salle est gratuite.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

Le Dr Nicholls, médecin de l'Hôpital, a certifié que la blessure de Kolf n'offre absolument aucune gravité.

Maltraitance.—M. et Mme Geo. W. Watkins, domiciliés dans la rue Apollon, ont comparu hier devant le recorder du Premier District pour régler leurs petits différends matrimoniaux.

Mme Watkins s'est plainte des mauvais traitements de son époux. Elle a déclaré qu'après la mort de son premier mari, elle fit la connaissance de Watkins qui la demanda aussitôt en mariage; elle le repoussa. Watkins menaça de la tuer et elle persistait dans son refus et ne cessa de la persécuter. Elle alla demeurer à Magnolia, sur le chemin de fer de Jackson; l'accusé l'y suivit, fatiguée de ses instances et craignant de quitter ce monde plus tôt qu'elle ne le désirait, elle consentit à l'épouser. Son existence depuis lors n'a été qu'une suite de douleurs et d'humiliations. Watkins s'est montré si brutal, dans une certaine circonstance, lorsqu'il a conduit à la capitaine l'a fait mettre à terre.

M. Summers a ordonné que Watkins fût incarcéré pour six mois s'il ne fournissait pas un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa bonne conduite.

L. A. Rosenthal, qu'on affidavit accusé d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes au préjudice de plusieurs courtiers de sucre, a été conduit hier devant le recorder assistant Bright, mais ce magistrat a renvoyé l'interrogatoire à lundi prochain.

MM. D. Cerreaux & Co. qui en sont pour quelques centaines de piastres, ont formulé une autre accusation contre le prisonnier.

M. Wild, de la maison Wild & Gildersleeve, a fait un affidavit dans lequel il accuse un nommé Henry Ryan d'avoir trempé dans l'escroquerie.—Il est probable que quatre ou cinq personnes qui ont joui jusqu'à ce jour d'une bonne réputation parmi les négociants seront arrêtées sous prévention d'être rendues plus ou moins coupables de complicité dans la transaction de M. Rosenthal. Ce dernier est encore en prison.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps d'Ellen Moore, morte le matin dans une maison de la rue Fourth, entre Chippewa et Fulton, des suites d'une chute, dans un état d'ivresse. Elle était irlandaise et avait 30 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le cadavre de Mme Bridget McAvoy qu'on a trouvé flottant dans le fleuve en face des entrepôts de tabac. Troisième District. Verdict, noyé. Mme McAvoy était irlandaise et âgée de 60 ans.

Une troisième enquête a été tenue sur le corps de Paul Boffis, français, âgé de 48 ans, mort de pneumonie au No 105, rue de la Douane.

Une quatrième enquête a été tenue sur le corps de Veronica V. Tropp, allemande, âgée de 34 ans, morte de la diarrhée, au No 182, rue Girod.

DESCRIPTION DE LA FRÉGATE CUIRASSÉE *LA GLOIRE*, EN CONSTRUCTION A TOULON.

L'échange des idées et la comparaison des systèmes jouent dans les arts le même rôle que l'échange des produits parmi les peuples. Les premiers créent aussi sûrement que le second un sûre effacement les alliances.

La Gloire, dont l'achèvement se poursuit avec activité à Toulon, à la même longueur que le vaisseau à trois ponts *la Bretagne*, c'est-à-dire 83 mètres de perpendiculaire en perpendiculaire. L'équarrissage du maître-bau a 0 m. 63 de plus que celui des frégates de premier rang, nouveau modèle; les couples de levées y sont plus nombreux, les baux mieux consolidés et soutenus alternativement par des courbes en bois et des épontilles doubles en fer.

Le pont des gaillards est l'objet d'une attention particulière; le bordé en est plus épais et renforcé par des feuilles de tôle, disposées en deux sens sans solution de continuité et solidement vissées. Les baux y sont solidement épontillés sur toute sa longueur, et il est permis d'espérer que, sous un pied de sable, ce pont sera entièrement à l'épreuve de la bombe.

Le vaigrage est également plus épais et renforcé par de fortes bandes de fer courant obliquement sur les vaigres du faux pont à la carlingue et de l'avant à l'arrière. L'armure ou cuirasse qui revêt extérieurement le bordé est composée de feuilles de tôle de fer solidement vissées et écrouées.

Les œuvres mortes de ce bâtiment n'ont rien de caractéristique, si ce n'est une excessive finesse aux extrémités. La nécessité d'un déplacement considérable pour faire équilibre à la surcharge des poids dans les hauts a entraîné pour les œuvres vives une ampleur de formes qui ne se retrouve plus aujourd'hui que dans les constructions anciennes.

Néanmoins cette obésité dont on regrette l'absence dans les frégates à éperon *le Magenta* et *le Solferino*, actuellement sur les chantiers de Brest et de Lorient, est inséparable de la puissante artillerie qui est destinée à cette frégate et de l'addition de la cuirasse qu'elle doit revêtir.

Dans cette construction, la finesse des extrémités est caractéristique, elles ne sauraient être comparées qu'à des coins allongés; celle de l'avant a pour effet de diminuer la résistance et d'atténuer le tangage; celle de l'arrière, qui n'est pas moindre, de découvrir le gouvernail et d'augmenter sa puissance.

L'étrave est droite jusqu'au plat bord; l'étambot n'a pas de quête, seulement les formes de l'arrière affectent au-dessus de la flottaison une voûte assez prononcée.

La batterie est percée de 40 sabords et doit porter 36 pièces de 30 de chaque bord. Les gaillards ne doivent point recevoir d'artillerie; la muraille en est close et le plat bord est à 6 pieds du pont.

Malgré cette disposition, on voit sur la partie avant des gaillards une petite batterie couverte qui doit recevoir pour armement 2 obusiers de 80, peut-être même de 120. Le revêtement de cette batterie est formé par un pan de muraille en bois placé normalement au longitudinal, à 4 m. de l'étrave, et incliné sur l'arrière pour rendre le choc de boulets oblique. Cette muraille est solidement fixée de chaque bord à la membrure du bâtiment; elle est relevée à l'avant par une forte pièce de chêne de 0 m. 40 d'équarrissage et formée d'une partie plane chevillée au pont et de deux courbes: l'une galbée et chevillée sur l'étrave, l'autre chevillée sur cette muraille même.

Cette batterie, qui doit être extérieurement cuirassée, porte une petite tenue qui protège ses canonniers contre les feux plongeants, et ne compte que deux sabords percés symétriquement au longitudinal.

Derrière et sous la dunette on voit 10 petits sabords de 0 m. 70 de hauteur disposés pour l'appartement du capitaine, mais qui pourront au besoin servir de créneaux.

A quelques mètres sur l'avant, mais toujours derrière le grand mât, on a élevé un observatoire fortifié à deux étages et de douze pieds d'élévation. C'est le nouveau poste de combat du capitaine qui se glisse dans ce retranchement par une ouverture pratiquée sur l'avant. Dans cette position élevée, il peut sans danger surveiller les mouvements de l'ennemi et diriger avantageusement les feux de son artillerie. Cette pièce est cylindrique, sa section est une ellipse, aplatie suivant le grand axe. La muraille a une épaisseur pleine de 0,30, et doit être extérieurement cuirassée.

La machine de la Gloire est analogue à celle du vaisseau l'Algésiras, et a la même puissance nominale, c'est-à-dire 900 chevaux, comme cette dernière, sa confection a été confiée aux ateliers de la Méditerranée.

L'appareil évaporatoire déjà installé à bord présente toutes les perfections nouvelles récemment introduites dans les chaudières, notamment sous le rapport de l'utilisation et l'économie des matières.

En résumé, on voit que rien n'est hasardé dans la Gloire. C'est simplement une frégate allongée à grande vitesse, comme *l'Algésiras*, *l'Impériale*, la *Souveraine*, *l'Impératrice*, et qui ne porte pas plus puissante, mais ne portant qu'un seul pont, elle a un plus grand déplacement, offrent dans une moindre vitesse que la compensation.

Quant à l'observatoire du capitaine, qu'on semble à un cavalier sur un bastion, on plutôt à un réduit au centre d'un ouvrage fermé, c'est à ceux qui ont suivi de près une innovation, tandis que jusqu'à ce jour il pourrait, avec quelque avantage, être appliqué aux navires en général.

[illegible]

Sous le titre: *Le Suffrage universel et l'ordre politique européen*, le *Constitutionnel* publie l'article suivant:

"La doctrine de la souveraineté nationale, s'exprimant par le suffrage universel, qui a fait la France en proclamant la première, dans le monde moderne, l'identité de la loi de base et celle de la volonté nationale, est incompatible avec les principes de l'ancien droit européen, où les peuples n'étaient que des instruments des dynasties..."

[illegible]

LE CARÊME.

Le mardi gras, découronné, cédait la place au mercredi des Cendres.

En certains pays, par exemple à Milan et Bruxelles, à peine le carême a-t-il commencé que le carnaval ressuscite; c'est un vieux privilège populaire: le premier dimanche après le mercredi des Cendres, le carnaval renaît plus brillant que jamais. Cela s'appelle à Bruxelles le *dimanche du grand carnaval*, et à Milan *carnevalone*. A Bruxelles, c'était ce jour-là qu'on faisait sortir les Géants; mais voilà que, l'année dernière, comme les Géants se faisaient vieux et que leurs ajustements tombaient en lambeaux, et que le bourrelet de leur fille Janeke était crevé, et que la crinoline de leur fille Mike se déroulait comme un serpent, ô douleur! on a tout brûlé, le papa géant, la maman géante, et les enfants géants!... Ainsi tout s'en va, les géants aussi!

Le *grand carnaval* de Bruxelles et le *carnevalone* de Milan, après ce dernier éclair de gaîté, laissent recommencer le carême, c'est-à-dire la *quarantaine* de pénitence qui précède Pâques dans tous les pays catholiques; car c'est ce que signifie ce mot carême, qui primitivement s'appelait *quadresme (quadragesima)*. Seulement, par une dernière concession à notre faible humanité, l'usage des longtemps s'est introduit d'interrompre au beau milieu cette quarantaine par un nouveau jour de bombances, de mascarades et de folie. La *mi-carême* est le dernier regain du carnaval. Le lendemain, la pénitence, le jeûne, l'austérité reprennent enfin leurs droits.

Autrefois, pendant le carême, on s'abstenait de viande et de vin, et on ne mangeait qu'une seule fois par jour, après les vêpres, que l'on disait, comme le nom l'indique, le soir, au soleil couchant.

Charlemagne, par un capitulaire de 789, ordonne que toute personne non malade qui fera gras pendant le carême soit punie de mort: *Si quis sacrum quadragesimale jejunium contempserit et carnem comederit, morte moriatur.* A cette ordonnance sévère vous reconnaissez l'empereur qui fit massacrer trente mille Saxons sous prétexte d'hérésie. Ses intentions quelquefois valaient mieux que ses actions.

Les jours de jeûne, il faisait dire vêpres dans son palais à deux heures après midi, puis il se mettait à table. Un évêque, scandalisé de cette nouveauté, osa lui en témoigner son étonnement; Charlemagne, sans s'expliquer, le pria seulement d'attendre pour manger que les derniers officiers de sa cour se fussent mis à table. Or Charlemagne, vous savez la légende, était servi à table par les ducs et les rois des nations qu'il avait subjuguées; ces rois et ces ducs mangeaient après l'empereur et étaient servis par les comtes; ceux-ci par les simples gentilshommes, et ainsi de suite: en sorte qu'il était minuit quand les derniers officiers se mettaient à table et pouvaient enfin rompre le jeûne. L'évêque, dont l'estomac criait famine, comprit alors pour quelle raison d'humanité Charlemagne avait fait avancer l'heure de son repas.

Quelques hauts barons croyaient satisfaire aux prescriptions du carême en faisant jeûner leurs gens.

Peu à peu, l'heure du repas unique fut avancée pour le monde jusqu'à midi. Plus tard, on permit une collation le soir: cela fit deux repas au lieu d'un.

Le capitulaire de Charlemagne, mal observé apparemment, comme toutes les lois d'une rigueur excessive, fut un peu adouci au seizième siècle, sous le règne de Henri IV, qui avait combattu si longtemps, à la tête des huguenots, pour la liberté de conscience. Pierre de l'Estoile, dans son *Journal de Henri IV*, à la date du 7 février 1595, nous dit: "Le mardi 7, jour de quaresme prenant, y eut force masquarades et folies par la ville, comme de coustume. On disoit que le roi s'y trouveroit. Le duc de Guise et Vitry couroient les rues, avec dix mille insolences. Ce jour, furent publiées à Paris les défenses de manger chair en quaresme sans dispenses, sur peine de punitions corporelles, *et aux bouchers d'en vendre ni estaler, sur peine de la vie.*"

Jusqu'en 1774, l'Hôtel-Dieu seul avait le privilège de débiter de la viande pendant le carême, pour les malades et les infirmes. Un jour, les gens de la marquise de Beauffremont s'avisèrent de faire concurrence à l'Hôtel-Dieu, il en résulta une saisie, et la réclamation que voici, adressée par la marquise au lieutenant général de police:

"Je ne me serais pas crue, Monsieur, susceptible de visite de commissaire dans ma maison, n'étant ni jouette ni receleuse d'aucuns crimi nels envers l'Etat ni la justice. Je suis bien étonnée d'apprendre que, sous votre nom, il y en ait eu un assez insolent pour venir chez moi, et mon suisse assez sot pour l'avoir laissé entrer. J'avais un rôtisseur que mon fils aîné vient me ver à l'armée avec un cuisinier. Mon mari et mes fils mangent en gras, il faut avoir des provisions de viande chez moi: voilà la déclaration de l'état de conscience de la famille. Si l'inquisition s'établit, que ce soit sous une forme un peu plus polie; aux gens de ma sorte, ce n'était rien faire de trop de m'avertir. Vous jugez, Monsieur, que par un pareil procédé, c'est exposer la sagesse de mes enfants, qui auraient peu respecté la queue crottée du commissaire, de l'insolence duquel je vous demande justice.

"Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

"Hélène de Courtenay Beauffremont.

"P. S. Je veux que votre infâme commissaire me restitue mes moutons, car le chevalier de Beauffremont est garçon et ne fait pas carême.

"Versailles, le 17 mars 1746."

Et certes il fallait qu'un effet l'appétit fût bon, car on avait saisi dans la cuisine de la marquise 15 quartiers d'agneaux, 42 pièces de volailles mortes 22 pigeons, 3 lapereaux, 4 perdrix, 2 faisans, 4 têtes d'agneaux et 2 pièces de lard. Quelles provisions de carême! Le lieutenant, qui le rôtisseur et le cuisinier de Mme de Beauffremont avait transformé en carême une véritable fontaine de comestibles.—En marge de la lettre de la marquise, on trouve cette note écrite de la main du lieutenant général de police: "Répondu et raccommodé; il y aura grand pardon dans le tout, on entrera pas dans celui." Puis: "Dire à l'Hôtel-Dieu, je ne puis en ordonner la restitution. J. Ozeau."

Les lois et ordonnances sur le carême furent abolies de fait en 1791. Aujourd'hui tout pris disposé pendant ce temps des ventes sur la viande se vendrait un peu plus cher et que le profit en serait donné aux hôpitaux.

Autrefois encore, pendant le carême, pour des personnes pendant Pâques, les bonnes carmes de la voisine étaient pas plus, ou moins faisaient leur possible, les coupables étaient mis en liberté; les guerres entre les Etats étaient suspendues.

Mais quelquefois les haines privées, au lieu de s'éteindre mieux alors, couvaient sous la cendre. Voyez M. le duc de Saint-Simon, il est chrétien fervent et d'un homme très exact, cependant il dit dans ses mémoires à propos de je ne sais plus quels tonneaux: "Telles furent les machines et les combinaisons de ces machines, que nous avons établi partout à qui j'étais attaché, surtout pour Mme la Duchesse, mon attention sur une situation présente et future, sauf à bien prévoir, agencer, faire marcher d'un mouvement juste et compassé avec un accord exact et une force de levier *que l'espace de carême comme à perfectionné* dans ce à point degré."

Sentez-vous ce feu, cet enthousiasme, dignes d'un meilleur usage et d'un plus noble objet? Ainsi voilà pour ce chrétien les occupations du carême, voilà ce qu'il *commence et perfectionne* pendant ce temps de pénitence.

Ordinairement, à cette époque de l'année, il allait s'enfermer à sa maison de campagne de La Ferté, dans le désert, a ce qu'il disait, si ce que je croyais, d'y faire retraite; mais, dans cette retraite, à quoi s'occupe-t-il? A écrire ses *Mémoires*, à médire, à calomnier, à vérifier l'écrou de son médisance.

Il allait aussi à La Trappe, et y faisait chaque année une retraite, parfois de plusieurs semaines; là, renfermé dans une cellule, il continuait à faire des mémoires et des portraits sous le titre des *Chambardes*, et ces portraits ce qu'il appelait, il pouvait apprendre les mémoires de cette même Saint-Simon, et jamais il n'en a parlé.

[illegible]

Que dites-vous du tour et de sa hardiesse? Et par ce tour les *Mémoires* sont sauvés, on ne les jettera pas au feu, on ne les sacrifiera pas à un scrupule de conscience, qui après tout peut bien être exagéré, c'est là une opinion probable, il est avec le ciel des accommodements.

Et tout à coup, minuit sonnant, les onctueux pâtés de foies gras, les poulardes truffées aux parfums tourangeois disparurent des buffets du bal, les consommés très précieux cèdent la place aux maigres tasses de chocolat. Je vis le moment où les valseuses et les princesses de beauté allaient, au tintement de la douzième heure, redevenir des Cendrillons, et s'enfuir, comme dit Perrault, plus vite que des biches. Il n'en fut rien pourtant; mais la valse mourante jeta vite ses derniers vertiges,—la valse, cette chose étrange dans notre hypocrite civilisation,—et l'on se hâta d'ensevelir le carnaval dans un cotillon.

La canne est un sang.—Il faut se rappeler que quand le sang est chargé d'impuretés la quantité en augmente et les vaisseaux débordent, de là vient la rupture qui aboutit souvent aux poumons, de là viennent le crachement de sang, la consomption et d'autres terribles maladies. Les *pilules indiennes végétales de Wright arrêtent instantanément le crachement de sang*, parce qu'elles débarrassent les vaisseaux qui contiennent tous les dépôts où l'homme est affligé. De trois à six de ces Pilules Indiennes végétales, prises au moment de se mettre au lit, soulagent sur-le-champ et, si on en prend quelquefois, la maladie sera infailliblement la santé.
A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Agences générales, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Sirop composé de cerises sauvages et de goudron, DU DR. DAVIS.
L'usage de ce sirop fait disparaître les toux les plus rebelles, prévient le crachement de sang, facilite la respiration, et rend à la santé et aux douceurs d'une vie agréable le malheureux malade qui s'avançait vers la phtisie. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., seuls agents pour le Sud. Nos 21 et 151, rue de Chartres.

ATTENTION!
APPRENEZ L'ANGLAIS!
Ne perdez pas de temps!
N. B.—Les personnes qui n'ont que peu d'argent à dépenser, doivent se présenter de suite
Chez le Prof. BRETTE, 13, rue St-Charles.
N. B.—Dès la première leçon on commence les oreilles à comprendre, et la langue à la conversation générale de tous les jours.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL DE VILLE.
Nouvelle-Orléans, Lun., 17 mars 1860.
AU PUBLIC.—Avis est donné que j'ai maintenant les comptes de taxes de ville et suis prêt à recevoir les taxes de ville, de la dette consolidée, des chemins de fer, sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, le revenu et le capital, de l'année de 1859. Les contribuables sont respectueusement invités à venir payer leurs taxes sans retard et éviter ainsi de voir leurs noms comme délinquants.
ADAM GIFFEN, Trésorier.

PERDU
LE 5 courant, à 10 1/2 heures P. M., en descendant la rue du Camp, de Natchez à Gravier, un portefeuille contenant des billets de banque, une pièce de 2 1/2, en or et dix sous, formant le total de sept cent soixante-deux piastres et trois piastres de la Banque de l'Etat (portant le nom de Jno. Freudenstein) pour le même montant. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera le susdit portefeuille chez les soussignés. Jno. D. BEIN & SON, 89 et 91 rue du Camp.

PERDUE le 4 courant, entre 2 et 3 heures P. M., rue Conti, pendant le trajet de la rue Vieille-Levée à Remparts, une vallise noire. Une récompense libérale sera accordée à celui qui la rapportera au No 69, Vieille-Levée, entre Conti et Bienville.

Bijonterie au prix coutant
Pour cause de départ
A vendre tout l'assortiment du fonds de Bijouterie du A. E. ... Canal, No 119.
Montres, chaînes, broches, boucles d'oreilles, bagues bracelets, boutons, &c.

CHAMPAGNE
CHAS. FARRE.
REIMS.
☞ M. A. MAURICE, représentant de la Maison, est prêt à recevoir tous les ordres
Au No 39, rue de la Douane.

BITTERS DES ARABES.
DEPUIS l'apparition de cette incomparable liqueur une grande partie des consommateurs a renoncé à l'usage de l'absynthe...
Dépôt général F. SANCHO, 229, Vieille-Levée.

Maison à Mandeville à vendre.
A VENDRE pour cause de départ. Une jolie propriété à deux étages, ayant 4 belles grandes chambres et quatre autres plus petites...
S'adresser chez M. E. Fauchet, No. 30 Passage de la Bourse.

Avis aux Dames.
Célèbres POUDRES de TOILETTE de Lubin.
F. F. HENRIQUEZ, J. WRIGHT & Co., P. F. DUCONGE.

Demande.
ON demande pour bonne, parlant anglais et français, pour le service d'un enfant.
TURCOTTE & BLANCAND, Maison Rouge.

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, RUE DE CHARTRES, NO 19.
A. BROUSSEAU & CO.

MADAME THIERRY,
au coin du chemin du Bayou et Derbigny—Pendeur dans le jardin.

MARCHANDISES DE PRINTEMS!
EN DÉBALLAGE AU
Magasin de l'Esplanade.
Meilleur marché que jamais!!.
DE MONTROND & Co., encoignure Esplanade et Victoire.

Notice spéciale.
FRAUDE—Avertissement.—Nous invitons tous ceux qui complaisent les vertus du CELEBRE AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER...

FREDERIC AVET,
(Ci-devant de la maison Avet Bros.)
Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,
RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59, entre Conti et Bienville.

Combien il est étrange
Qu'on fait ce qu'on ne devrait pas faire et qu'on néglige ce qui devrait être fait...
Cherry Expectorant de Woodman.
WOODMAN & BEMENT.

Dr. CHARLES LEVY, Pédicure,
24, Rue Royale, (ancien 152) entre St-Louis et Toulouse,
Guérit les cors, oignons, ongles entrant dans la chair, callosités, etc.

AVEZ-VOUS LE MAL DE TETE? Essayez les Pilules de Wilson...
B. L. FAHNESTOCK & Co., propriétaires, No 60, Wood street, Pittsburg.

COCIN DE PHALON & SON.

Ces affreux rats.
Le destructeur des rats et des souris, de Wilson.
A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co.

ATTENTION.
☞ Vente à crédit—Bottes, souliers, brodequins, habillements de printemps.—Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de bottes, souliers, brodequins, habillements de printemps, &c, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Bioche & Léaumont, 60 rue de Chartres.—Conditions à la vente.

AVIS.
☞ Le steamship DE SOTO, arrivé de New-York, est en déchargement à son wharf, au pied de la rue St-Joseph, Premier District. Avis est donné aux consignataires de venir recevoir leurs marchandises immédiatement.
JAS. CONNOLY & Co.

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
INAUGURATION DE LA STATUE DE CLAY.
A UNE assemblée de cette société, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité:
"Attendu que les autorités et les habitants de cette ville ont l'intention d'honorer la mémoire de l'immortel Sage d'Ashland, HENRY CLAY, en érigeant une statue à ce citoyen éminent;
AUG. LAROSE, Secrétaire.

Société Louisianaise des Vétérans de 1814-15.
PHILIPPE LANAUX, Secrétaire.

SOCIETA ITALIANA DI MUTUA BENEFICENZA.
ANGELO SUCCOLA, Secretario.

P. LEMAIRE, Secrétaire.

Anniversaire de la naissance d'Henry Clay.
BANQUET MAÇONNIQUE.

Avis.
PENDANT mon absence de cette ville M. James T. Tracy est mon agent, par acte passé par devant le Dumot, notaire public.

MAGASIN A LOUER.
RUE DU CANAL.

A vendre,
LOUIS F. MAXENT.

P. Laplace & R. Tudury
Successeurs de Cren & Lois.
Confiserie et distillerie.

M. A. CALONGNE,

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—AVRIL 1860.

On demande à acheter
UNE bonne cuisinière.

Laffitte & Deffarge,
133, rue Royale.

A vendre par les soussignés.
LAFFITTE & DEFFARGE.

Anniversaire de la naissance de HENRY CLAY.
Un grand Bal Paré
sera donné en commémoration de l'Anniversaire de la Naissance de l'illustre Henry Clay, par les membres de la Nouvelle Société Lusitana de Bienfaisance, dans leur salle, encoignure Champs Elysées et Grands Hommes,
Jeudi soir, 12 avril 1860.
Directeurs:
Billets de Messieurs.........$1 50

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.
Anniversario de HENRY CLAY, e Inauguração da sua Statua.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Inauguration de la statue de Clay.
D. P. OAKLEY, Agent.

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1860.
CETTE Banque sera fermée le 6 du courant, Vendredi Saint.
E. J. TEBAULT, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
EUG. ROUSSEAU, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
C. A. F. RONDEAU, Caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 2me Mie.
R. J. PALFREY, Caissier.

PIAGGIO & VIOSCA Jr.
CABALLERO & BASCALOO.

AVIS AUX ARCHITECTES, CONSTRUCTEURS ET AUTRES.

DEMANDE DE PLACE.

Aux Dames en voyage.

A vendre à des conditions raisonnables.

Demande de Cuisinière.

VINS FINS DE CHAMPAGNE,
ERNEST IRROY & Cie,
NUMA LACOSTE & Co., Agents pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.
537, Houston Street, près Broadway, 537.
(Autrefois 43 Walker Street).

A. TAMBOURY, T. OLIVARI, E. DEFFEZ.
TAMBOURY, OLIVARI & CO,
Marchands commissionnaires en général.
—IMPORTATEURS DE—
Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
No 87, rue Royale, Entre Conti et St-Louis.
NOUVELLE-ORLEANS.

LE FOURNEAU
SACCHAROMETRE
à BAGASSE,
Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1858 et 1859.
GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez No 39.

Vente aux prix d'encan,
Tous les vendredi et samedi de chaque semaine,
CHEZ Mme COLIN,
Rue Royale, encoignure St-Philippe.

Une ère nouvelle
DANS LA PHOTOGRAPHIE.
Une ère nouvelle dans la photographie.
LE HALLOTYPE PERFECTIONNÉ.
J. H. HALL
ET
ANDERSON & BLESSING,
No 61, rue du Camp.

DRY GOODS.
PRIX D'ENCAN.
R. CLAGUE,
Rue Ste Anne, 103, entre Bourbon et Dauphine.

PIANOS!
Magnifique assortiment de PIANOS
GRANDS PIANOS DE CONCERT,
PIANOS DEMI QUEUE,
OBLIQUES,
PICOLOS.
SOURDES & CHASSAIGNAC.

Hotel d'Est Pascagoula.

A LOUER.

Formation de Société.
HENRY VALETON.

ŒIL ET OREILLE.
LE Dr. VON MOSCHZISKER,
Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.
124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

PIANOS RICHES.
A DOUBLE PERCUSSION.
A. PERIER.

MUSIQUE.
Maison T. E. Bruett.
SOURDES & CHASSAIGNAC
MUSIQUE NOUVELLE!!!

PIANOS HARMONIUMS,
PIANOS MECANIQUES,
ADOLPHE FLANDRAIN.
44, rue Conti, entre Chartres et Royale.

FLANDRIN & CHARPAUX,
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pharmacie française.

LAIT ANTEPHELIQUE
Seul dont les effets soient incontestables. Plus de rides, plus de taches de Rousseur, régénération de la peau et du teint, par le seul et véritable LAIT ANTEPHELIQUE de chez Monpelas.
AVIS.
F. F. DUCONGE.
JAMES SYME, J. WRIGHT & Co.

TURCOTTE & BLANCAND
(Successeurs de A. Pepin & Co.)
MAISON ROUGE,
ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

CONVENTION DEMOCRATIQUE
Pour Charleston, Caroline du Sud, par la voie de la Havane.
Le magnifique steamer de 1ere classe COATZACOALCOS.
J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW.
POUR LE HAVRE—Le navire américain WARWICK.
CREEVY & FARWELL.

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS, Agents.

AVIS, AVIS, AVIS
D. LOPEZ,
CHOCOLATIER ET CONFISEUR.
GROS ET DETAIL.
85, rue de Chartres, ancien No 95.

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE
EN LIQUIDATION.
V. DAVID.

A. SAULET,
Rue de Chartres, No 36.

A VENDRE.
J. CHANTEGREL.

A. TAMBOURY, T. OLIVARI, E. DEFFEZ.
EMILE BEL, COLON MONSARRET.

Société.
SOPHIE SEEUWS, MARIE DUMONT.

AVIS
AUX MEDECINS, PLANTEURS
ET
PROPRIETAIRES D'ESCLAVES.
L'HOPITAL DE VILLE, DU Dr. O. ANFOUX.
Rue des Champs-Elysées, entre Solidelle et Joséphine, est maintenant ouvert.

$20 de récompense.

SEULE AGENCE
B. M. ELAM.

HENRY VALETON & Co.

Secours aux Orphelines!
UNE grande FOIRE, au profit de l'Asile des Orphelines du 3me District. [illegible]

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
E. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Grand magasin de modes
DU SUD
Aux prix de New-York.
S. G. FARIO,
Rue de Chartres, encoignure Hôpital.
CHAPEAUX DE PAILLE DE RIZ ET A JOUR.
Un grand assortiment de chapeaux en paille pour demoiselles et garçons.

JAMBONS
FLEUR DE LYS
QUALITÉ EXTRA, PASSÉS AU SUCRE.
A. CASSARD & CO.,
Seuls Agents,
No 30, rue Tchoupitoulas.

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.
PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax.
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES.

BALANCES
A PLATE-FORMES
BREVETÉES,
DE FAIRBANKS.
BALANCES POUR ENTREPOTS.
BALANCES POUR MAGASINS.
BALANCES POUR FONDERIES.
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON.
BALANCES POUR CHEMINS DE FER.
BALANCES POUR PHARMACIENS.
Des Leviers, Cadres et Crochets
FAIRBANKS & Co.

MAISON TIBLIER,
Encoignure Dumaine et Chartres.
E. TIBLIER.

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.
Prêt d'argent
SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS, IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD, Président.
S. PLASSAN, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Directeurs.
S. PLASSAN, THOS. N. BLAKE, C. H. KERNION, B. NAUTRE, A. LAFOREST, F. MORENO Jr., P. MALOCHEL, PAUL QUEYROUZE, H. PEYCHAUD.

M. VINCENT MICHEL CUPIDON.

ATTENDU, par le navire Ant. Wanthow de Falmouth de Bordeaux.
BLANCHIN & GIRAUD.

ERNEST TURPIN,
Confiseur en Gros,
NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS.
PABLO & CO.

Infirmerie de la rue du Cirque,
Nouvelle-Orléans.

HOPITAL LUZEMBERG,
Aujourd'hui Mayo.